

COMME ASSUREURS PRÉVENTION ET  
DES DIZAINES DE MILLIERS DE DONATEURS,  
SOUTENEZ-NOUS  
ASSOCIATION PRIVÉE, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS.  
A remplir au verso et à renvoyer des aujourd'hui, accompagné de votre règlement à l'association Prévention Routière, 4 rue de Ventadour - 75001 Paris

## NOS CONSEILS

Certains usagers comme les piétons, les cyclistes ou les poids lourds peuvent avoir des difficultés à franchir les giratoires. Tenez-en compte.

- **Les passages piétons** sont souvent placés aux entrées/sorties des giratoires, c'est-à-dire à un endroit où les véhicules sortant de l'anneau accélèrent. De plus, bien souvent, la visibilité n'y est pas bonne. En tant que piéton, veillez à marcher sur l'accotement ou le trottoir, face à la circulation pour bien voir les véhicules qui arrivent.
- **En tant que cycliste**, il est dangereux d'aller au centre de l'anneau car vous roulez plus lentement. C'est pourquoi il vaut mieux toujours rester sur la voie extérieure et utiliser vos bras pour signaler vos intentions aux autres usagers : bras gauche tendu lorsque vous restez sur le giratoire, bras droit tendu pour signaler votre sortie du giratoire.
- **Quant aux poids lourds**, ils doivent réduire considérablement leur vitesse et peuvent avoir des problèmes de gabarit qui les obligent à emprunter plusieurs voies en même temps. Laissez-leur la place de manœuvrer.

Si les giratoires demeurent pour vous complexes, sachez que la plupart des comités de l'association Prévention Routière organisent des stages de réactualisation des connaissances à destination des seniors, au cours desquels la question des giratoires est abordée. Renseignez-vous auprès de votre comité départemental.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez nos conseils ainsi qu'une animation "Mode d'emploi du giratoire" sur

[www.preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr)  
[www.assureurs-prevention.fr](http://www.assureurs-prevention.fr)

Les associations Prévention Routière et Assureurs Prévention éditent des dépliants et brochures d'information sur d'autres thèmes de sécurité routière.

Renseignez-vous auprès du comité de l'association Prévention Routière de votre département ou téléchargez-les sur nos sites Internet.

  Retrouvez-nous sur Facebook et Twitter



association  
**PRÉVENTION  
ROUTIÈRE**  
Association Prévention Routière  
Centre National  
4 rue de Ventadour - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 15 27 00  
[www.preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr)



ASSUREURS  
**PRÉVENTION**  
Les assureurs avec vous  
Assureurs Prévention  
26, boulevard Haussmann - 75009 Paris  
Tél. : 01 42 47 90 00  
[www.assureurs-prevention.fr](http://www.assureurs-prevention.fr)

L'Agence Prévention - Illustrations: maniecaregrafias.com • Mise à jour: Juillet 2015 T11William.FEAN

## BIEN EMPRUNTER UN GIRATOIRE



Tout don adressé à l'association Prévention Routière, association reconnue d'utilité publique, donne droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant versé.

OUI, je souhaite vous aider et je fais un don d'un montant de :  20 €  35 €  50 €  Autre .....

Je joins mon chèque à l'ordre de l'association Prévention Routière

Je complète mes coordonnées :  Mme  Mlle  M. Nom .....

Prénom .....

Code postal .....

Ville .....

Je souhaite recevoir la newsletter de l'association Prévention Routière, voici mon e-mail: .....

Conformément à la loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre don par nos services.

En vous adressant au siège de l'association Prévention Routière, vous pouvez demander leur modification, leur rectification. Vous pouvez aussi vous opposer à ce qu'elles soient échangées ou cédées en cochant la case ci-contre :  Dans ce dernier cas, elles seront alors réservées à l'usage exclusif de l'association Prévention Routière et à titre consultatif pour ses comités départementaux.

## VRAI / FAUX

**“Les giratoires sont générateurs d’accidents.”**

**FAUX** → La transformation d'un carrefour classique en sens giratoire permet de réduire le nombre d'accidents graves de 80 %, grâce notamment à la réduction des vitesses et à la suppression des chocs de face.

**“Le terre-plein central d'un rond-point ne peut jamais être franchi.”**

**VRAI ET FAUX** → En principe, les carrefours giratoires comportent un terre-plein central matériellement infranchissable. Toutefois, en agglomération, certains giratoires peuvent comporter un terre-plein qui peut être franchi afin de permettre aux véhicules longs et encombrants d'y circuler.

**“Les giratoires sont d'origine anglaise.”**

**VRAI ET FAUX** → S'il est vrai que les giratoires se sont d'abord multipliés outre-Manche (d'où l'appellation de « rond-point à l'anglaise »), certains spécialistes attribuent leur paternité à l'architecte français Eugène Hénard, d'autres à l'Américain William Phelps Eno qui a dessiné le Columbus Circle à New York en 1905.

## FOCUS CODE DE LA ROUTE

Le refus de priorité à l'entrée d'un giratoire est puni de 135 € d'amende et d'un retrait de 4 points du permis de conduire.

Ne pas utiliser ses clignotants est passible de 35 € d'amende et d'un retrait de 3 points. En cas de passage devant le juge, votre permis peut également être suspendu.

**Dans un giratoire, comme sur toute autre voie de circulation, l'on doit se placer sur la voie la plus à droite.**

**Si vous allez à gauche de votre axe d'entrée ou faites demi-tour, vous pouvez emprunter la voie intérieure. Cette manœuvre est similaire à une manœuvre de dépassement. Vous pouvez également rester sur la voie extérieure du giratoire.**



CÉDEZ LE PASSAGE

**Ce panneau annonce un carrefour giratoire. Les véhicules qui circulent sur l'anneau ont toujours la priorité. En revanche, sur les anciens ronds-points comme c'est le cas à Paris, ce sont les véhicules entrants qui ont la priorité.**

**Vos clignotants permettent aux autres usagers de prévoir vos manœuvres. Utilisez-les avant chaque changement de voie ! En particulier, vous devez signaler votre intention de sortir du giratoire en actionnant votre clignotant droit après avoir dépassé la sortie qui précède celle que vous voulez prendre. Mais rappelez-vous que le clignotant ne confère pas un droit de priorité.**

